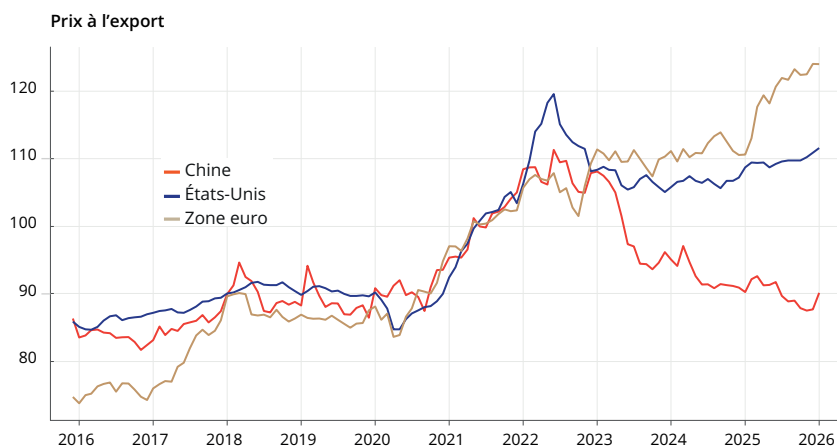


4. Commerce mondial : entre guerre commerciale et conflits armés

Le commerce mondial a connu de profondes mutations ces dernières années. Le premier facteur est le choc chinois. L'industrie chinoise a poursuivi sa montée en gamme, remettant en cause les positions des entreprises occidentales sur un nombre croissant de marchés, y compris dans des secteurs jusque-là relativement épargnés comme l'automobile, les machines-outils, la chimie ou les semi-conducteurs. À partir de 2022 et l'éclatement de la bulle immobilière chinoise, cette montée en gamme s'est accompagnée d'une dépréciation réelle de la monnaie chinoise (graphique 4.1). Ces gains de compétitivité-prix et hors prix ont débouché sur des gains de parts de marché très significatifs (graphique 4.2), avec pour contrepartie des pertes importantes pour les pays occidentaux comme les États-Unis, la France ou l'Allemagne. Le deuxième facteur a été la guerre en Ukraine qui a provoqué l'effondrement du commerce russo-européen, notamment

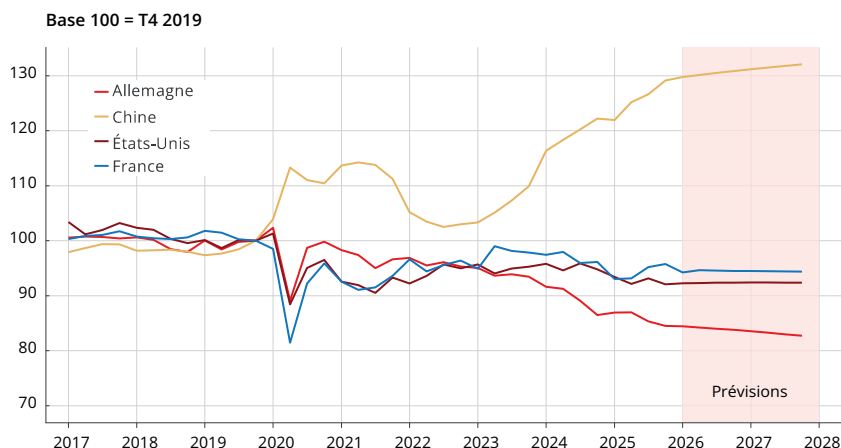
Graphique 4.1. Compétitivité des grandes zones



Note : Les parts de marché sont calculées comme le ratio des exportations sur la demande adressée par le reste du monde.

Sources : CPB, prévision OFCE avril 2026.

Graphique 4.2. Évolution des parts de marché



de produits énergétiques. Le troisième facteur est la montée du protectionnisme américain depuis la première présidence Trump, qui s'est poursuivie sous la présidence Biden avant de prendre une nouvelle dimension depuis le début du second mandat de Donald Trump.

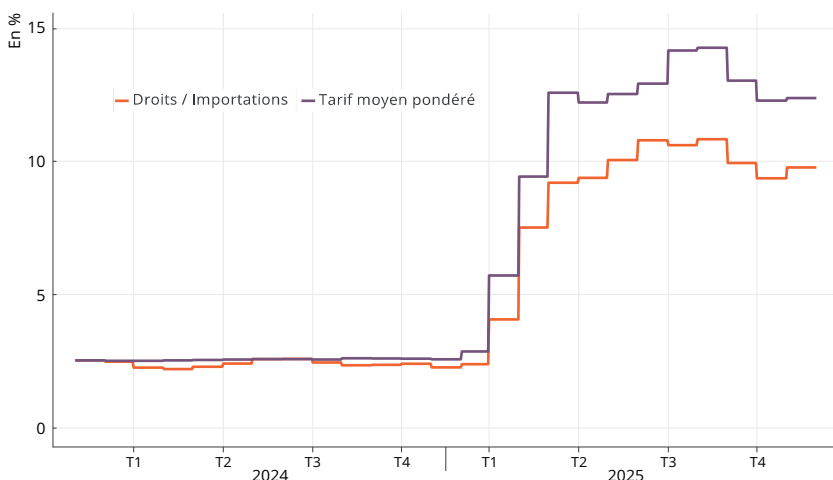
4.1. Des tarifs douaniers américains qui se stabilisent

L'année 2025 a été marquée par la deuxième guerre commerciale et la forte montée des tarifs douaniers américains. Contrairement à la première, qui s'était focalisée entre 2018 et 2020 sur la Chine, la seconde a été conçue par l'administration Trump comme une offensive généralisée visant à rétablir un fonctionnement « équitable » du commerce international. Le fonctionnement actuel est jugé particulièrement défavorable aux intérêts américains selon la vision du monde de l'administration Trump. Après de nombreuses annonces spectaculaires, notamment celles du « jour de la libération », de reculs tout aussi brutaux puis de négociations plus ou moins abouties¹, la situation douanière s'est quelque peu stabilisée. Le tarif moyen pondéré américain est passé de 2,5 % en 2024 à 12,5 % à la fin 2025 quand on utilise les poids de 2024 (graphique 4.3). Le tarif apparent, c'est-à-dire le ratio entre le montant total des droits de douane et le montant total

1. Voir Aurissergues E., 2025, « Trade Wars : l'empire contre-attaque », *Revue de l'OFCE*, n° 189, pp. 85-90.

des importations est lui passé de 2,5 % à 10 % sur la même période, une hausse légèrement plus faible, qui montre que des phénomènes de substitution sont à l'œuvre. La hausse a finalement été plus homogène qu'attendue selon les partenaires commerciaux. La Chine, qui subissait déjà des droits de douane plus élevés, a ainsi enregistré une hausse légèrement inférieure à 20 points. Les alliés historiques des États-Unis ayant négocié des « accords » commerciaux avec l'administration Trump subissent des hausses comprises entre 10 et 15 points (graphique 4.4). Le début de l'année 2026 a également été marqué par le jugement de la Cour suprême annulant les droits de douane établis par l'administration Trump au titre de l'*International Emergency Economic Powers Act* de 1977. Celle-ci les a cependant réinstitués immédiatement en invoquant la section 232 du *Trade Expansion Act* de 1962, relative à la sécurité nationale. La section 232 a déjà été utilisée pour imposer des droits spécifiques sur certains produits comme l'aluminium ou l'acier. Elle bénéficie d'une jurisprudence globalement favorable de la Cour suprême. Toutefois, un revirement n'est pas exclu, compte tenu de l'interprétation particulièrement extensive que l'administration américaine donne à la notion de sécurité nationale.

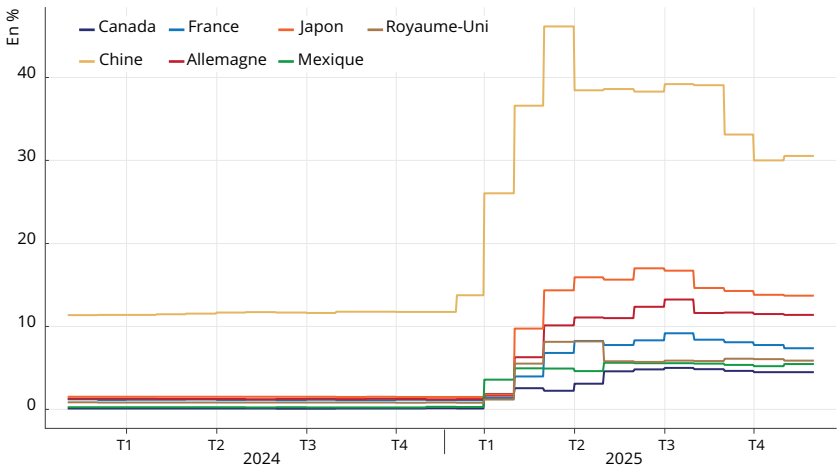
Graphique 4.3. Tarifs douaniers américains



Note : Tarif moyen pondéré et ratio droits perçus sur importations totales.

Sources : USITC, prévision OFCE avril 2026.

Graphique 4.4. Tarifs douaniers américains par pays



Note : Tarif moyen pondéré des droits de douaniers américains appliqués aux importations en provenance de chaque pays.

Sources : USITC, prévision OFCE avril 2026.

4.2. Une recomposition du commerce international

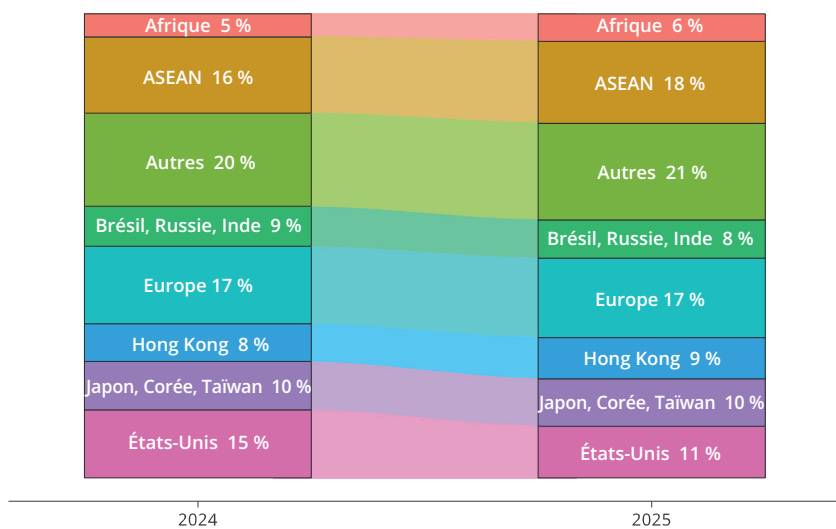
L’isolationnisme commercial de l’administration Trump a accéléré une recomposition du commerce international déjà à l’œuvre depuis quelques années. Le poids des États-Unis dans les exportations chinoises, qui était de l’ordre de 20 % il y a une dizaine d’années, est passé à 14 % en 2024 puis à 11 % en 2025. En contrepartie, les exportations chinoises vers les pays émergents ont fortement progressé. L’année 2025 a également confirmé cette tendance avec une hausse de la part de l’Afrique, des pays du Moyen-Orient et des pays de l’ASEAN dans les exportations chinoises. Fait important : la part des exportations vers l’Europe s’est stabilisée alors qu’elle connaissait une tendance décroissante ces dernières années. Étant donné le taux de croissance des exportations chinoises, proche de 8 % cette année, et la faible croissance européenne, une stabilisation signifie en réalité une forte hausse du taux de pénétration des produits chinois en Europe. Les évolutions des importations américaines en fonction du pays d’origine sont concordantes, avec une baisse de la part de la Chine, ainsi qu’une baisse assez notable des importations en provenance du Canada. Les gagnants sont les pays asiatiques, notamment le Viêt Nam, qui récupère une partie des pertes chinoises (ce qui peut inclure un phénomène de reroutage des exportations chinoises via le Viêt Nam),

ainsi que Taïwan en lien avec la forte demande de circuits intégrés (semi-conducteurs) avancés pour les modèles d'intelligence artificielle.

Pour 2026 et 2027, nous anticipons une poursuite des tendances observées jusqu'alors. Les gains de parts de marché chinois devraient se poursuivre à un rythme plus mesuré. Les États-Unis pourraient au contraire regagner des parts de marché, en lien avec la baisse du dollar depuis 2024. L'Europe devrait en perdre. Ces pertes sont toutefois à relativiser, la croissance du reste du monde étant nettement supérieure à celle de l'Europe.

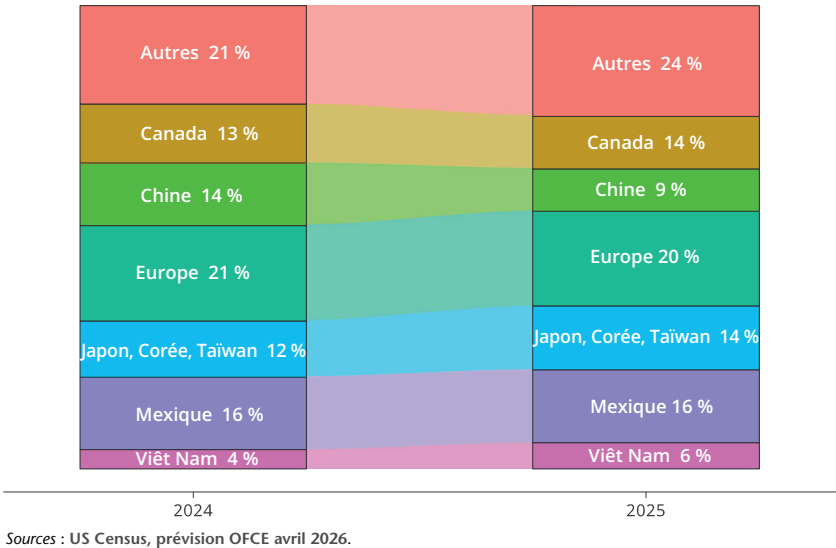
La guerre au Moyen-Orient et la fermeture du détroit d'Ormuz pourraient cependant remettre en cause ce scénario. Une fermeture prolongée pourrait provoquer des ruptures de chaîne d'approvisionnement pour le pétrole, le gaz, mais aussi les engrais et certains produits de base pour l'industrie pétrochimique mondiale. Des effets en cascade sur les chaînes de production ne sont pas à exclure.

Graphique 4.5. Parts des différentes zones dans les exportations chinoises



Sources : China customs, prévision OFCE avril 2026.

Graphique 4.6. Parts des différentes zones dans les importations américaines



Encadré 4.1. La redirection du commerce chinois vers l’UE consécutive aux droits de douane de Trump

par Charlotte Emlinger, Isabelle Mejean, Kevin Lefebvre et Vincent Vicard (CEPII)

La décision de l’administration Trump d’imposer des droits de douane massifs à partir de février 2025 a réduit l’accès au marché américain pour l’ensemble des producteurs étrangers. Pour absorber ce choc, les exportateurs cherchent à rediriger leurs exportations vers d’autres marchés, laissant planer le risque d’une intensification des pressions concurrentielles sur les secteurs industriels des pays tiers déjà fragilisés. Cette crainte d’une redirection du commerce est particulièrement vive pour la Chine, ciblée par les mesures tarifaires dans les premiers mois de la seconde administration Trump et dont les exportations vers les États-Unis ont chuté de manière spectaculaire (-20 % entre 2024 et 2025). L’Union européenne (UE) y est d’autant plus exposée qu’elle constitue le principal marché de consommation mondial après les États-Unis. Les exportations chinoises vers l’UE ont ainsi augmenté de 8,7 % en 2025, après +2,8 % en 2024, posant la question du rôle de la redirection du commerce dans cette progression.

L’absence de recul temporel et l’incertitude qui résulte des multiples décisions et reculs de Donald Trump au cours de l’année 2025 rendent difficile l’analyse de cette question à partir des données récentes disponibles. Cet enjeu de la redirection des exportations chinoises s’est cependant déjà posé

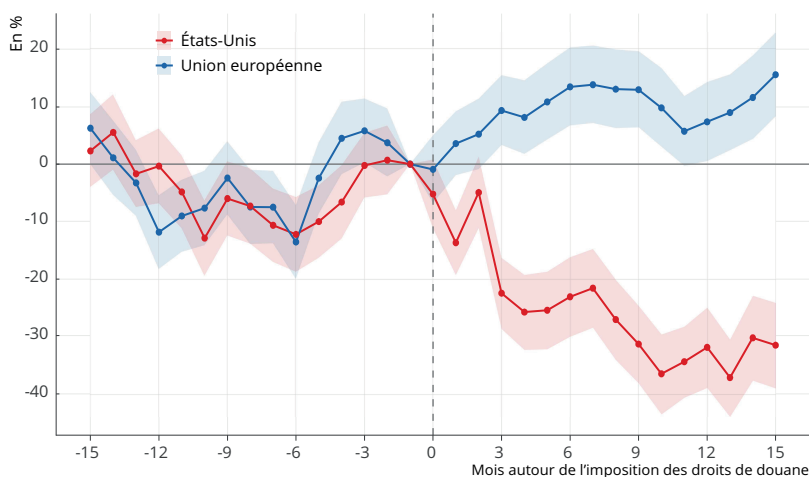
lors de la première guerre commerciale entre 2018 et 2019, lorsque l'administration Trump avait imposé des droits de douane sur plus de la moitié des exportations chinoises vers les États-Unis. Cet épisode constitue une expérience naturelle idéale pour étudier les mécanismes de détournement du commerce, car elle oppose clairement des produits ciblés par les tarifs à d'autres, exemptés, offrant ainsi une base solide pour évaluer les réallocations géographiques des flux commerciaux. Les enseignements tirés de cette période éclairent les risques actuels pour l'UE, et permettent d'en quantifier l'ampleur potentielle.

Sous la première présidence de Donald Trump, les États-Unis ont lancé en février 2018 une série de hausses des droits de douane contre la Chine, justifiée par la section 301 du *Trade Act* de 1974 pour corriger des pratiques commerciales jugées déloyales, notamment le transfert forcé de technologies et le vol de propriété intellectuelle. Les droits de douane ont été introduits de manière progressive, ciblant initialement sept produits (sur plus de 5 000 dans la nomenclature harmonisée du commerce) en février 2018, puis plus de 3 725 dès septembre de la même année, et 1 409 nouveaux en septembre 2019. Le taux moyen appliqué aux importations chinoises est passé de 3 % en 2017 à 21 % en 2019^(a). En comparaison, les hausses de droits de douane appliquées lors de la seconde présidence Trump sont plus importantes, partant d'un niveau initial plus élevé, plus généralisées et incertaines sur les mesures appliquées et les exemptions. Le taux moyen de droits de douane atteignait 47,5 % en novembre 2025, en hausse de 27 points de pourcentage par rapport à début 2025. Tous les produits ont été touchés par la première vague de droits de douane sur la Chine, dits « droits Fentanyl », en février et mars 2025 (+10 % à chaque fois), alors que les droits de douane dits « réciproques » ont, eux, fait l'objet d'exemptions, dont le périmètre a évolué dans le temps. L'escalade entre les deux pays en avril 2025 a conduit à une hausse temporaire des droits de douane jusqu'à 135 % avant une baisse négociée le 14 mai et des fluctuations plus modérées, à la hausse et à la baisse, les mois suivants. Les droits additionnels appliqués à la Chine ont été en moyenne supérieurs à ceux appliqués à l'UE, au Royaume-Uni ou au Japon. La décision de la Cour suprême des États-Unis du 20 février 2026 et les nouvelles mesures décidées par Donald Trump dans la foulée, au titre de l'article 122 du *Trade Act* de 1974, ont cependant uniformisé les droits de douane imposés au reste du monde par les États-Unis, à 10 % hors droits sectoriels plus élevés (sur l'automobile, l'acier, l'aluminium, le cuivre, les camions ou le bois de construction).

Pour évaluer l'impact des droits de douane américains sur la géographie des exportations chinoises lors de la première présidence Trump, nous adoptons une stratégie d'identification en différence-de-différences^(b). Cette méthode compare l'évolution des flux commerciaux de produits ciblés par les droits de douane à ceux de produits exemptés, en s'appuyant sur des données mensuelles d'exportations chinoises couvrant la période de janvier 2015 à février 2020. Les produits étudiés sont ceux pour lesquels les États-Unis

représentaient plus de 5 % des exportations chinoises en 2017, soit 2 621 produits au total. Ces produits couvrent 98 % des exportations chinoises vers les États-Unis et 89 % de celles vers l'UE. L'analyse se concentre sur une fenêtre de ± 15 mois autour de l'imposition des tarifs, permettant d'observer les dynamiques avant et après le choc tarifaire. Les effets fixes introduits permettent de contrôler des caractéristiques fixes dans le temps des produits et des marchés, ainsi que des effets saisonniers par produit et mois, afin d'isoler l'impact pur des droits de douane.

Graphique 4.7. Impact des droits de douane américains sur les exportations chinoises

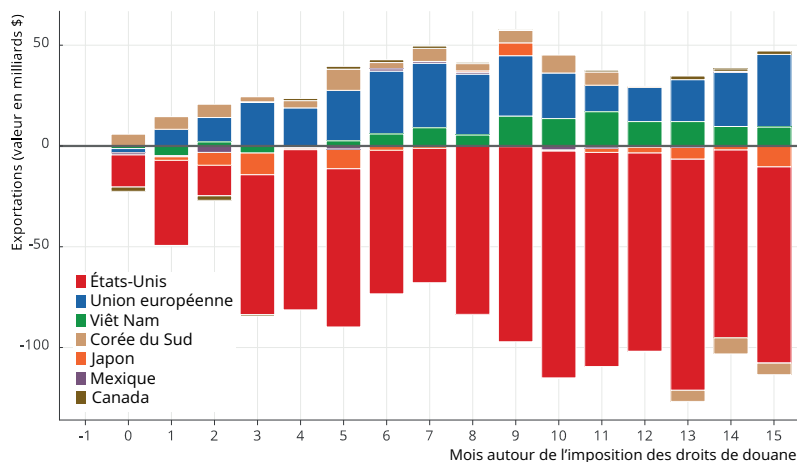


Sources : Calculs des auteurs à partir de Global Trade Tracker.

Les résultats confirment une réduction significative des exportations chinoises vers les États-Unis dans les secteurs ciblés par les droits de douane, tandis que les exportations vers l'UE augmentent de manière concomitante (graphique 4.7). Après six mois, les exportations chinoises vers les États-Unis baissent de 20 %, et cette baisse atteint 30 % après 15 mois. Dans le même temps, les exportations vers l'UE, pour les mêmes produits, progressent de 14 % après 6 mois et de 17 % après 15 mois. Cette redirection est particulièrement marquée pour les produits qui n'impliquent pas de relations contractuelles de long terme entre importateurs et exportateurs. La hausse des exportations vers l'UE s'explique principalement par un ajustement en volume, les entreprises chinoises absorbant les coûts supplémentaires plutôt que de les répercuter sur les prix.

Finalement, durant le premier épisode de guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine en 2018-2019, 27,7 % des exportations chinoises perdues aux États-Unis ont été redirigées vers l'UE après 12 mois (graphique 4.8). L'UE est ainsi, de loin, le premier pays de redirection des exportations chinoises, suivie par le Viêt Nam et la Corée du Sud.

Graphique 4.8. Quantification de la redirection des exportations Chinoises sous la première présidence de Trump

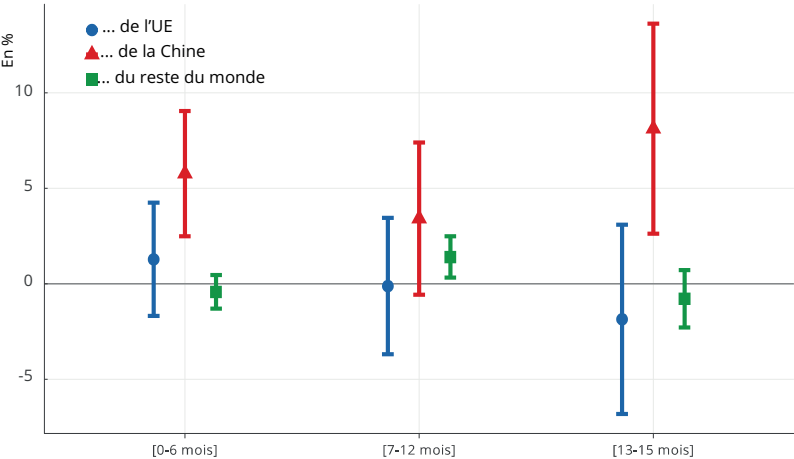


Sources : Calculs des auteurs à partir de Global Trade Tracker.

Pour comprendre les conséquences de cette redirection en termes de concurrence sur le marché européen, il faut savoir dans quelle proportion cette hausse des exportations chinoises se fait au détriment d'autres pays exportateurs des mêmes produits vers l'UE. Cette question peut être analysée de la même manière que pour la redirection des exportations chinoises ci-dessus, en se concentrant cette fois sur les importations des pays de l'UE. Nous comparons l'évolution des importations en provenance de Chine et du reste du monde, avant et après chaque vague tarifaire, pour les produits ciblés par les droits de douane des États-Unis et ceux exemptés. Les résultats confirment l'augmentation des importations en provenance de Chine mais ne montrent pas d'impact, ni à la hausse ni à la baisse, sur les importations en provenance du reste du monde (graphique 4.9). La redirection des exportations chinoises correspond donc à une hausse des importations totales pour les produits concernés, et donc à une pression concurrentielle accrue pour les producteurs européens.

Appliquées à la vague protectionniste de la seconde présidence Trump, épisode pendant lequel tous les produits chinois ont été touchés par des droits de douane, ces estimations impliquent une hausse de 27,7 milliards de dollars des exportations chinoises à destination de l'UE du fait de la redirection du commerce à destination des États-Unis^(c), soit 5,6 % du montant des exportations chinoises vers l'UE en 2024 et une hausse du même ordre de grandeur que l'accélération des échanges entre les deux pays entre 2024 et 2025.

Graphique 4.9. Impact des droits de douane américains sur les importations européennes en provenance...



Sources : Calculs des auteurs à partir de Global Trade Tracker.

(a) Bown C., 2025, « US-China trade war tariffs: An up-to-date chart », <https://www.piie.com/research/piie-charts/2019/us-china-trade-war-tariffs-date-chart>.

(b) Pour une description précise, voir Emlinger C., I. Mejan, K. Lefebvre et V. Vicard, 2026, « The European Union under pressure ? Exploring Chinese trade deflection », in : H. Rey, B. Weber di Mauro et J. Zettelmeyer (eds), *Paris Report 4 : The New Global Imbalances*, Paris/ Londres, CEPR Press, pp. 321-354.

(c) 27,7 % de la baisse des exportations chinoises à destination des États-Unis (de 20,2 %, soit 99 milliards de dollars en 2025) serait redirigée vers l'Union européenne.